

FAITS SAILLANTS

Le Groupe d'action contre le racisme recommande au gouvernement de mettre en œuvre un principe de « tolérance zéro » qui indique clairement le rejet par la société québécoise de toute forme de racisme. Pour ce faire, il propose une série de mesures fortes pour une société sans racisme.

Le Groupe d'action recommande d'aborder de front les questions liées aux corps policiers pour **mettre fin aux cas de discrimination policière**.

- > Interdire les interpellations policières aléatoires et offrir de la formation continue sur la discrimination, le racisme et le profilage.
- > Ajouter des intervenantes et intervenants sociaux aux corps policiers pour créer des patrouilles mixtes.

Des gestes concrets doivent être posés pour **lutter contre le racisme dans l'accès au logement**, et ainsi répondre à ce problème régulièrement soulevé par les minorités visibles.

- > Renforcer le traitement des plaintes en matière de discriminations en habitation.
- > Mieux informer le public du processus de plainte, notamment les propriétaires, locataires et futurs locataires.

Combattre le racisme dans l'accès à l'emploi, notamment en intervenant auprès des ordres professionnels et en ouvrant davantage les emplois du secteur public.

- > Augmenter, d'ici cinq ans, le taux de présence des membres des minorités visibles au sein de l'effectif de la fonction publique afin qu'il soit représentatif de la population.
- > Rendre l'évaluation des compétences par les ordres professionnels plus rapide et flexible et offrir un accompagnement personnalisé aux candidats à l'exercice d'une profession ou d'un métier réglementé dès l'étranger.

LE RACISME AU QUÉBEC : TOLÉRANCE ZÉRO

Rapport du Groupe d'action
contre le racisme

Des initiatives doivent être engagées en matière de communication afin de **mieux informer les Québécoises et les Québécois sur la réalité du racisme**.

- > Développer une campagne nationale de sensibilisation contre le racisme afin d'informer la population, de manière constante, sur différents aspects du racisme et de la discrimination.

Dans le cadre d'une vision à plus long terme, le Groupe d'action recommande de **miser sur l'éducation des jeunes pour éliminer le racisme**.

- > Intégrer la question du racisme et de la discrimination tout au long du parcours scolaire des jeunes.
- > Intégrer le thème du racisme dans la formation obligatoire dans le cadre de la formation initiale du personnel enseignant.

Enfin, en matière de lutte contre le racisme, **le gouvernement doit être exemplaire, en utilisant les leviers dont il dispose directement**.

- > Nommer une ou un ministre responsable de la lutte contre le racisme.
- > Mettre en place une formation obligatoire sur la question du racisme pour tout le personnel de l'État.

FAITS SAILLANTS

L'histoire, la situation socio-économique et les réalités particulières des Premières Nations et des Inuits doivent spécifiquement être prises en compte pour mieux répondre aux réalités auxquelles ils font face. À cette fin, le Groupe d'action recommande les orientations suivantes :

Il est primordial de faire mieux connaître à toutes les Québécoises et à tous les Québécois l'histoire, les cultures, l'héritage et la situation actuelle des Autochtones.

- > Inclure dans la campagne nationale de sensibilisation contre le racisme un volet spécifique sur les réalités vécues par les Autochtones.
- > Rendre obligatoire l'enseignement sur le thème de l'histoire et des réalités actuelles des populations autochtones au Québec dans la formation initiale du personnel enseignant.

Il faut assurer la sécurité culturelle des Autochtones au sein des services publics.

- > Dans un premier temps, le Groupe d'action recommande qu'un signal clair soit envoyé par le gouvernement afin d'assurer la sécurité culturelle des Autochtones en mettant fin à toute pratique visant à empêcher quiconque de parler une langue autochtone au sein des services publics.

Le Groupe d'action souhaite mettre fin aux cas de discrimination policière envers les Autochtones.

- > Interdire les interpellations aléatoires permettra d'améliorer les relations et le lien de confiance entre la police et les Autochtones.
- > Ajouter des intervenantes et intervenants autochtones en services sociaux à certains corps policiers afin de créer des patrouilles mixtes.

LE RACISME AU QUÉBEC : TOLÉRANCE ZÉRO

Rapport du Groupe d'action
contre le racisme

Il est impératif d'améliorer l'accès à la justice pour les Autochtones.

- > Augmenter les ressources des organismes communautaires autochtones pour favoriser l'accès à la justice pour les Premières Nations et les Inuits.

Il est incontournable d'améliorer les conditions de logement des Autochtones.

- > Le Groupe d'action recommande que des ressources additionnelles soient allouées au logement des Autochtones hors communauté afin de faciliter leur accès en milieu urbain à un logement adéquat et favoriser la réalisation de projets d'habitation destinés à cette clientèle.

Les actions recommandées par le Groupe d'action contre le racisme se veulent une étape dans la mise en œuvre de mesures en suivi à la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec* et à l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*. Elles s'ajoutent aux initiatives déjà lancées et ouvrent la voie à d'autres efforts en ce sens.